

Résumé

Séance extraordinaire du conseil du 10 juin 2019

Adoption

- Responsabilités et nominations des élu(e)s municipaux

Autorisation de paiement

- Facture concernant la réparation d'un véhicule (F-250) du Service de l'urbanisme et développement durable

Autorisation de permis

- Conformité au Règlement 09-198 sur les plans d'intégration et d'implantation architecturale (PIIA) – 33, chemin du Grand-Bornand et 227, chemin du Tour-du-Lac

Présentation et adoption

- Règlement d'urbanisme 09-207-27 - Règlement modifiant le Règlement de zonage n° 09-207 aux fins de créer la zone forestière F-416.1 et d'apporter des ajustements aux normes sur les bâtiments accessoires et complémentaires en milieu forestier